L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 10 JUIN 1888. 61ème Année

CURIOSITÉS JUDICIAIRES.

LE CRIME DE NEUILLY.

PAR F. DU BOISGOBEY.

—Suite—

A la troisième audience comparurent les ouvriers et le patron de l'atelier où travaillait Cazes. Ils s'accordèrent à dire que Cazes, flatté de fréquenter un *monsieur*, parlait à tout propos de ses relations avec Verninhac et se vantait de lui rendre des services d'argent.

Ce Cazes qui avait abandonné à Bourges sa femme et ses parents menait à Paris une existence singulière. Il avait ses poches pleines d'effets de commerce et pour les négocier il faisait de longs voyages. Ainsi, il était parti pour Rouen le 25 septembre et il n'en était revenu que le 8 octobre. Ces déplacements coûteux ne paraissaient pas le gêner. Il devait au contraire y trouver son compte et qu'il tînt de Verninhac ou d'un autre les valeurs qu'il encaissait, il participait certainement au profit de ces opérations louches.

Les dépositions furent interrompues un instant, par une admonestation du président à quelques avocats qui chuchotaient entre eux:

—Je recommande le silence au *jeune barreau*, dit solennellement M. Froidefond des Farges; *il* aura le temps de parler quand *il* viendra aux assises défendre les accusés. En attendant qu'*il* s'instruise!!!

Quelques stagiaires se permirent de sourire de cette allocution prud'hommesque; j'en étais, mais je rentrai en moi-même lorsque je vis s'avancer à la barre l'homme qui escortait Verninhac quand je l'avais rencontré sortant de l'hôtel des Postes, le dimanche 11 octobre.

Cet homme, c'était le sous-chef de la sûreté, le fameux Canler qui, plus tard, a raconté dans ses Mémoires l'arrestation de Verninhac.

Je baissais le nez, mais il ne fit aucune attention à moi. Il se complut à expliquer comment il s'y était pris pour emmener l'inculpé sans scandale et Verninhac lui répondit tranquillement: "Vous avez inventé une histoire pour me décider à vous suivre. J'y ai cru et n'ai pris que le temps d'aller changer de costume. Si j'avais eu un crime sur la conscience, il m'eût *été* bien facile de me sauver. Il y a dans mon bureau un escalier dérobé qui aboutit à la rue Coq-Héron. Je serais sorti par là."

En effet, on ne pouvait guère admettre qu'un coupable qui aurait pu fuir se fût laissé emmener sous un prétexte vague à la préfecture de police et Canler convint que, pendant le trajet de la rue Jean-Jacques-Rousseau à la rue de Jérusalem, Verninhac, parfaitement calme, l'avait beaucoup questionné sur le prétendu jeune homme qui se réclamait de lui.

Décidément, l'affaire prenait une bonne tournure, mais l'épisode le plus intéressant de cette troisième audience,—on dirait aujourd'hui *le clou*,—ce fut la déposition de Joséphine Dulac.

Elle comparut vêtue de noir, en deuil de son père; elle était jolie; mais sa pâleur disait tout ce qu'elle avait souffert. Elle regarda tendrement l'accusé et elle raconta l'histoire de leur liaison. Elle vivait avec lui depuis le mois de mai, travaillant de son état de lingère et gagnant de trois à quatre francs par jour. "Je l'aimais pour lui-même, et non par intérêt," dit-elle avec émotion. "Il est faux que j'aie vécu de ce qu'il me donnait. En parlant dans ses lettres des dépenses qu'il faisait pour moi, il entendait par là les frais de ses voyages à Bourges. Jamais ma toilette ne lui a rien coûté. On a fait des perquisitions chez moi. Où sont donc les robes, les plumes, les bijoux, qu'il m'aurait donnés? J'ai été élevée dans la pauvreté et je suis habituée à me passer de luxe. Notre loyer de la rue de Rivoli était de 250 francs, nous avions acheté pour 200 francs de meubles et nous dépensions 40 sous par jour pour notre nourriture.

Cette vie-là serait impossible maintenant, me fit observer mon vieil avocat; mais nous étions alors en 1836 et il y avait encore des grisettes sans ambition. C'était l'âge d'or des petits ménages, vrais ou faux.

Et il continua son récit du procès.

Joséphine ne fut pas moins nette dans ses réponses aux questions ayant trait à l'emploi du temps de Verninhac.

—A quelle heure est-il sorti le 9 octobre?

—A sept heures un quart, ou sept heures et demie. Je me suis couchée aussitôt après et je me suis endormie.

—A quelle heure est-il rentré?

—Quand je me suis réveillée, vers neuf heures et demie, Amédée était déjà dans ma chambre depuis quelque temps.

—Lui avez-vous demandé d'où il venait?

—Non. Il m'avait dit avant de partir qu'il allait voir une de ses parentes.

—Que s'est-il passé au dîner du lendemain?

—Rien d'extraordinaire.

—S'est-on servi du couteau-poignard?

—Oui, pour découper.

—Et le vendredi, 9, s'en est-on servi?

—Non. Nous n'étions que nous deux et nous n'en n'avons pas eu besoin; mais il était sur la table.

—Verninhac l'a-t-il emporté en sortant?

—Je suis sûre que non. Je l'ai serré en ôtant le couvert.

—Dans la journée, Cazes est-il venu chez vous, rue de Rivoli?

—Oui, monsieur. Il m'a parlé de [illegible]; je lui ai appris la mort de mon père et je lui ai dit que s'il voulait voir M. Verninhac, il n'avait qu'à revenir à six heures. Il m'a répondu qu'il n'avait pas le temps et il est parti.

Après Joséphine Dulac, fut interrogée une demoiselle de comptoir du bureau de tabac où Verninhac disait avoir acheté le 9 au soir un paquet de maryland. Elle le reconnut sans hésiter et raconta naïvement que la buraliste, ayant lu dans le journal l'arrestation de Verninhac, s'était écriée: Ah! mon Dieu, je le connais. C'est ce jeune homme qui vient souvent et qui est si joli garçon.

Ces messieurs de la cour s'associèrent à l'hilarité générale. L'accusé rougit et baissa les yeux.

Il bénéficia bientôt d'une déposition plus importante. Un des camarades de Cazes, appelé après les autres, un nommé Barbier, vint déclarer que le vendredi 9, dans l'après-midi, un homme de [illegible] à quarante ans, très grand et très [illegible], était venu devant l'atelier faire signe à Cazes qui était sorti aussitôt dans la rue, et, après avoir causé un instant avec cet homme, l'avait suivi.

Barbier affirma que cet inconnu ne ressemblait en aucune façon à l'accusé.

Ce témoignage était décisif et il fut corroboré, à l'audience du lendemain, 16 avril, par celui de M. Pornin, chef de l'atelier où Verninhac avait travaillé [illegible]. On lui demanda si Verninhac avait pu s'absenter, vers quatre heures, sans autorisation et il répondit: S'il s'était absenté, ne fût-ce que dix minutes, le service en aurait souffert et je m'en serais aperçu."

[illegible] fut excellente pour Verninhac, l'audience du 16 avril, et intéressante pour les assistants.

[illegible] entendit les habitants de la route de Neuilly, le conducteur, le cocher et [illegible] voyageur de l'omnibus. Personne [illegible] raconta sans émotion le récit de la mort de Cazes. Ce malheureux, mortellement blessé, avait frappé aux [illegible] de trois maisons en criant: [illegible], au nom de Dieu!.... ayez pitié de moi!..."

[illegible] ne s'était ouverte. On le prenait pour un ivrogne ou pour un voleur. [illegible] courra alors après l'*Algérienne* [illegible]. Aveuglé par le vent et la [illegible], le cocher ne s'était pas arrêté [illegible] et c'était un miracle que le [illegible] eût encore eu la force de monter dans la voiture, couvert de boue et [illegible]. Il était mort quelques minutes après, dans la boutique du marchand [illegible] on l'avait porté, mort en se [illegible], sans avoir désigné son assassin.

[illegible] exposé de ce drame mystérieux [illegible] pouvait rien changer à l'issue [illegible]. Mais, séance tenante, d'illustres experts vinrent en aide à l'accusé: les médecins légistes, MM. Ollivier [illegible], et West; un professeur [illegible], M. Barruel.

[illegible] autres savants docteurs déclarèrent [illegible] causées du couteau-poignard [illegible] aurait été retrouvée dans aucune [illegible] reçues par la victime [illegible] les taches signalées sur la [illegible] étaient des taches de [illegible] les vêtements de Verninhac [illegible] aucune trace de sang, pas [illegible] corps ne portait de contusions [illegible] l'estomac de la victime ne [illegible] d'aliments.

Ils ajoutèrent que Verninhac, mis en présence du cadavre à la Morgue, n'avait pas été plus ému que tout autre ne l'eût été à sa place. Il avait seulement manifesté son étonnement par cette exclamation:

—Eh quoi! suis-je donc accusé d'assassinat!

Leur conclusion fut: les blessures ont pu être faites par ce couteau-poignard ou par un autre de la même forme et de la même dimension.

Appelé ensuite, le grand chimiste Barruel dit: J'ai analysé la boue qui couvrait le pantalon de Verninhac et celle qui couvrait les bottes et le pantalon de Cazes. J'ai reconnu entre elles une certaine analogie. Mais j'ai analysé aussi la boue prise rue Pagevin, à l'endroit indiqué par l'accusé et j'ai constaté que celle-là était *identiquement* la même que celle du pantalon de Verninhac. Elle contient une matière calcaire qu'on ne trouve pas sur les bottes et le pantalon de Cazes qui s'était crotté, lui, sur la route de Neuilly.

"Le matin à cinq heures, en allant au bureau, répondit Verninhac à une interpellation assez maladroite du président, il ne faisait pas encore jour, j'ai buté contre un pavé et j'ai mis le pied dans un tas de boue."

Et M. Barruel reprit: "L'état du pantalon vient à l'appui de cette explication, car il est crotté à l'intérieur et l'une des jambes est crottée plus haut que l'autre.

Sur quoi, M. Plougoulm s'avisa de demander pourquoi Verninhac passait par la rue Pagevin, sachant qu'on y pavait; le président ayant ajouté que ce chemin n'était pas le plus court de la rue de Rivoli à l'hôtel des Postes, s'attira de Me Paillet cette jolie réponse: "Il allait à son bureau....il prenait le plus long, comme les écoliers qui vont en classe."

On rit et je ne doutai plus de l'acquittement. Il me semblait impossible de condamner Verninhac sur une accusation d'assassinat qui ne tenait pas debout, et je me disais: la cour, par exception, siégera demain dimanche pour clore les débats; à lundi, le réquisitoire et les plaidoiries; mardi, le verdict sera rendu et je pourrai enfin serrer la main de Verninhac, en sortant de l'audience où son innocence aura été reconnue.

Seulement je me demandais: Qui donc a tué ce Cazes?

La dernière audience de ce sombre procès fut égayée un instant.

On y recueillit les solennelles déclarations de MM. Oudard, Miette et Saint-Omer, experts en écritures, lesquels affirmèrent à l'unanimité que le *pour acquit* et les fausses signatures apposées sur les deux effets de commerce touchés à Rouen par Cazes étaient de l'écriture de Verninhac. C'était grave; mais, par malheur pour ces professeurs de calligraphie, on leur présenta ensuite un mandat du Trésor revêtu de la signature du sieur Davanne, changeur, passage des Panoramas, et ils affirmèrent avec la même unanimité que cette signature était de la main de l'accusé. Or, M. Davanne en personne, qu'on appela à l'examiner, la reconnut et jura qu'elle était de lui.

Je n'essayerai pas de vous décrire l'effet que produisit cette scène. Le public aurait bien ri du désappointement de ces messieurs, s'il n'eût été profondément triste de penser que l'honneur et la vie d'un homme pouvaient dépendre de l'appréciation de quelques imbéciles qui ont fourni à Henry Monnier le type immortel de son Monsieur Prudhomme, *élève de Brard et Saint-Omer*.

Les bévues de ces vérificateurs ridicules ne pouvaient que servir la cause de Verninhac et je crus de plus en plus qu'il serait acquitté haut la main.

Les débats étant clos, le président donna la parole au ministère public.

M. Plougoulm commença assez adroitement par rendre hommage à la famille de l'accusé, respectable entre toutes. "Il rendit même justice à Joséphine Dulac qui paraît, dit-il, avoir eu pour Verninhac une affection sincère, *quoique blâmable*. Puis, ces concessions faites, il aborda les faits de la cause en s'écriant:

—Ecoutez, messieurs, la déplorable histoire de cet homme, triste et funeste exemple dont les jeunes gens qui trouvent dans le monde et si complaisantes approbations, profiteront mieux, je l'espère, que des froids conseils des livres de morale *dont on est si porté à se jouer*.

En 1836, on prenait encore ce pathos pour de l'éloquence.

Sur la discussion des faits, cet orateur à l'ancienne mode fut très faible; et il ne se gêna pas pour les présenter sous un faux jour, voire même pour les dénaturer quelque peu. Et comme il tenait beaucoup à obtenir une condamnation capitale, il termina sa harangue en disant: Quant aux circonstances atténuantes, *je les dépose dans vos consciences*, messieurs les jurés!

Ce n'était plus du pathos, c'était du charabia.

Le réquisitoire n'en fit pas beaucoup moins d'effet sur un auditoire désaccoutumé depuis longtemps d'entendre parler un bon français.

Je me consolai d'avoir subi cette faconde en écoutant l'admirable réplique de Me Paillet. Je l'avais déjà entendu souvent, mais ce jour-là, il se surpassa lui-même.

Il se mit d'abord à peindre un Amédée Verninhac,—le vrai,—en s'appuyant sur les témoignages de ceux qui le connaissaient depuis son enfance, un Verninhac doux, bon, presque timide, mais vaniteux et expansif comme on l'est parfois dans le Midi, exagérant volontiers le chiffre de ses ressources et celui de ses dépenses. Il vivait en réalité très modestement et en moins de quatorze mois, il avait reçu de sa famille plus de six mille francs qui suffisaient amplement à ce qu'on a appelé ses prodigalités.

Puis, examinant les faits un à un, Me Paillet démontra qu'il était impossible que Verninhac eût assassiné Cazes sur la route de Neuilly à huit heures et demie, puisque sorti de chez lui à sept heures et demie, il y était rentré à neuf heures et demie. Il aurait fallu qu'il eût des ailes. Où était donc le fiacre qui l'avait voituré si vite à l'aller et au retour? On l'aurait retrouvé et aucun cocher ne se souvenait d'avoir conduit et ramené un voyageur de Paris à Neuilly et de Neuilly à Paris, le vendredi soir.

Et pour commettre un crime abominable, ce garçon de vingt-quatre ans aurait choisi précisément le jour où sa maîtresse arrivait de voyage! Et le lendemain, il aurait dîné joyeusement avec elle et deux de ses camarades!

En rappelant les dernières paroles de Cazes: "Je ne m'attendais pas à cela," l'accusation a osé dire: Verninhac est là tout entier. Eh! quoi, il reste quelque force à ce malheureux et il ne nommerait pas son assassin!.... Mais un seul nom peut sortir de sa bouche, ce sera le nom de cet assassin.... son dernier souffle murmurera: "Verninhac!... Verninhac!"

Et si c'était Verninhac qui eût tué Cazes, comme il ne l'aurait tué que pour l'empêcher de parler, il l'aurait achevé après l'avoir frappé, au lieu de le laisser aller de porte en porte demander des secours, en criant peut-être le nom de son meurtrier.

Et ce dîner annoncé par Cazes à tous ses camarades d'atelier, ce dîner auquel l'a convié *le jeune homme des postes*, où donc a-t-il eu lieu? Verninhac a dîné chez lui, rue de Rivoli, avec Joséphine Dulac. Cazes n'a pas dîné du tout; l'autopsie l'a démontré.

Cazes, quand il est monté dans l'omnibus était couvert de boue des pieds à la tête; ses vêtements ruisselaient d'eau et de sang.

Les habits qu'on a saisis chez Verninhac sont secs et ne portent pas une tache. On a bien trouvé un vieux pantalon crotté par le bas. La science a prouvé que cette crotte venait de la rue Pagevin.

Tout cela était surabondamment démontré, mais comment expliquer les fréquents rapports de l'accusé avec Cazes, simple ouvrier, sans éducation?

—Eh bien, s'écria Me Paillet, il m'en coûte de le dire, quand j'ai là sous les yeux les vêtements ensanglantés de ce malheureux, Cazes avait intérêt à faire croire qu'il était intimement lié avec Verninhac. Pourquoi? Parce que Cazes s'occupait depuis longtemps de négocier des billets volés par un individu qu'on n'a pas retrouvé, mais que de nombreux témoins ont signalé: par cet homme grand, fort, mal vêtu et porteur d'une longue barbe noire qui est venu l'appeler à travers les vitres de l'atelier Lefaucheux, le jour du crime.

Le voilà, le voleur! le voilà, l'assassin! Et lorsque Cazes, complice des vols, se vantait d'être l'ami de Verninhac, c'était pour détourner les soupçons de ses camarades qui le voyaient souvent montrer des effets de commerce. Il prétendait les tenir de Verninhac, parce que Verninhac était en situation de posséder de pareilles valeurs. De qui les tenait Cazes, ces valeurs? Rien ne démontre qu'elles aient été volées à la poste. Cazes les tenait de cet inconnu que plusieurs témoins ont vu et qui a fini par l'assassiner.

Quant à ses relations avec Verninhac, la preuve qu'elles n'étaient pas si étroites, c'est qu'on n'en a trouvé aucune trace écrite, quoique tous les papiers de l'accusé et de la victime aient été saisis et minutieusement examinés.

Un devoir pénible incombait à la défense, obligée d'établir que l'infortuné Cazes était un triste personnage, un mauvais ouvrier, sans moralité et sans scrupules. Me Paillet s'acquitta de ce devoir avec des ménagements infinis et un tact parfait.

Il eut aussi de l'indulgence pour les experts en écritures. Leur pauvre science, dit-il en souriant, est tellement discréditée au Palais qu'elle a quelques droits à notre compassion. Nous qui l'avons tant de fois vue à l'œuvre, nous savons ce qu'elle vaut. De ses erreurs, on remplirait des volumes.

La péroraison fut un chef-d'œuvre.

"Vous croyez sans doute, messieurs les jurés, qu'en vous parlant de la famille de l'accusé, je vais vous dire que votre verdict sera pour elle un arrêt de vie ou de mort. Non, messieurs. Cette famille est si honorable que la condamnation d'un de ses membres ne l'atteindrait pas. Elle est noblement représentée à cette barre par deux officiers de l'armée française, qui n'y seraient pas venus s'ils n'étaient pas convaincus de l'innocence de leur frère.

Je ne vous dirai même pas que sa mère et son vieux père attendent avec anxiété le dénouement de ce procès. Si je vous disais cela, je mentirais. Au moment où je vous parle, ils ignorent que leur fils est accusé. Ils le croient encore en possession de son modeste emploi. Dans la ville qu'ils habitent, on les respecte et on les aime tant qu'on a élevé autour de leur demeure une sorte de barrière qui empêche les journaux d'y pénétrer. Et je me plais à le proclamer, la justice s'est associée à cette touchante dissimulation.

Lorsque les magistrats de Paris ont invité les magistrats de Cahors à interroger les parents d'Amédée Verninhac sur l'état de leur fortune, c'est sous un prétexte inventé qu'un juge s'est présenté chez eux pour recueillir de leur bouche les renseignements qu'on leur demandait.

Faites, messieurs les jurés, que bientôt un ami puisse aller leur dire: la fatalité avait placé votre fils sous le coup d'une accusation terrible. Dieu qui l'a protégé lui a donné des juges éclairés; ils ont tout entendu, tout apprécié, et ils ont rendu leur verdict en parfaite connaissance de cause. Votre fils est innocent; votre fils est libre.

La salle faillit crouler sous les applaudissements. Le président crut devoir essayer de les réprimer en interpellant en ces termes une dame qui battait des mains: "Madame, votre manifestation *dans le temple de la justice* est d'autant plus indécente que vous semblez appartenir aux classes élevées de la société. Si vous recommencez, je vous ferai expulser, *sans égard pour votre sexe*."

A quoi la dame répondit à demi voix: Est-il défendu aussi de pleurer?

Le ministère public répliqua. Me Paillet répliqua au ministère public et le lendemain, 20 avril, après sept jours d'audiences consécutives, le président résuma les débats assez impartialement.

Verninhac, accablé de fatigue, était plus pâle et plus affaissé que la veille. Personne n'en conclut qu'il se crût perdu et pour ma part je me préparai à le féliciter de son acquittement qui me paraissait certain.

La délibération du jury dura quatre heures. C'était d'assez mauvais augure.

A six heures un quart, le chef de ce jury donna lecture du verdict qui acquittait Verninhac de l'accusation d'assassinat et qui, à la simple majorité de sept voix contre cinq, le déclarait coupable de détournements de lettres—*en dehors de l'exercice de ses fonctions*,—et de faux par apposition de fausses signatures sur des effets de commerce *dont il n'avait pas fait usage*.

Il n'y avait pas de circonstances atténuantes.

Depuis ce procès les bons jurés se sont trompés souvent, mais je ne crois pas qu'ils aient jamais rendu un verdict aussi absurde. En répondant de la sorte aux différentes questions qui leur étaient posées, ils se contredisaient eux-mêmes.

La cour n'en condamna pas moins Amédée de Verninhac à sept ans de travaux forcés et à *une heure d'exposition*.

Je crois l'entendre encore sangloter en cachant son visage dans ses mains. J'étais consterné et je n'étais pas le seul....

—Mais, demandai-je à mon vieil avocat, qu'est-il devenu le malheureux?

—Je n'ai pas cherché à le savoir, me répondit tristement Me X.... Je crois bien qu'il n'a pas subi toute sa peine. Mais qu'on l'ait adoucie ou qu'on la lui ait appliquée dans toute sa rigueur, je suis resté convaincu qu'il ne l'avait pas méritée, et je me hâte d'ajouter que son malheur n'a pas nui à ceux dont il portait le nom respecté.

Son frère, le capitaine de corvette, est mort amiral, après avoir été ministre de la marine, en 1848, sous le gouvernement du général Cavaignac.

L'obélisque de Luxor fut mis debout le 30 octobre 1836, un an après le crime de Neuilly et quand je traverse la place de la Concorde, cette date gravée sur le granit du piédestal me rappelle toujours que j'ai assisté une fois dans ma vie à un spectacle moins rare malheureusement, mais plus affligeant que l'érection d'un monolithe égyptien.... la condamnation d'un innocent.

FIN.

"Eh bien: docteur?"

"Eh bien, mon cher ami, contre votre maladie, il n'y a que deux remèdes, et je dois vous prévenir qu'ils ne servent à rien!....

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année.—

Primes sur les risques d'incendie	$185,875 30
Primes sur les risques de mer	6,577 07
Primes sur les risques de rivières	4,703 65
Total des primes	$197,156 02
Moins les primes non échues	54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887	$142,282 02

Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$50,345 05	
Sur risques maritimes	3,078 48	
Sur risques de rivières	1,523 90	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	3,355 98	
Réassurances et primes remboursées	19,627 13	77,930 54
Profits		$64,351 48
Moins 7½ 0/0 dividende payé	$45,000	
Réserve pour les réclamations non ajustées	15,000	60,000 00
En plus		4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeuble	$252,327 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements	104,939 95
Billets recevoir	54,724 51
Primes en voie de recouvrement	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette	11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires	4,335 00
Comptant en caisse	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait et signé pardevant moi ce 13me jour du mois de juin 1887.

N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS: D. A. Chaffraix, Jos A. Shakspeare, M. W. Smith, W. H. Redinger, Paul Capdevielle, Jac B. Lallande, Aristide Hopkins, D. Fatjo, Paul Fourchy, U. Bassetti, Alden McLellan.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 9 juin 1888.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$978,521 00	$156,571 00
Même temps la semaine dernière	1,398,993 00	218,455 00

MONNAIES ETRANGERES.

Dollar mexicain	74¾	
Pièces de 5 francs	3 90	
Pièces de 20 francs	$3 90	3 96
Souverains	4 80	4 90
Pièces de 10 thalers	7 50	----
Doublons espagnols	15 40	
Doublons patriotes	15 35	
Doublons mexicains	15 40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	—	19 40
Or de l'Amérique du Sud		80c par pes
20 marcs prussiens	4 60	4 75
Or de la Californie		7 0/0 esc
Or américain, poids léger	95	97
Or américain mutilé		5 0/0 d'escompte

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue à être en assez bonne demande, abondant et facile.

Papier exceptionnel	7
do A1	—8
Prêts sur garanties collatérales	4 5
Time do do	5 6
Papier hypothécaire	7 8

New York—Taux de l'argent 1½ pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 2½, consols 98 1/16 à 98¼; argent en lingots 42; U. S. 4's 130⅛.

Paris—Rentes, 83.30.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 95 5/16.

Le STERLING est calme.

Connaissement de navire A1 clear 485½ @ 486¼

Traites de banques 488 soixante jours.

Les FRANCS sont calmes.

Francs de commerce 5,20⅝

Traites de banques 5,16⅞ soixante jours.

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Traites le commerce à 75c. de prime.

Traites de Banques $1 00 de prime.

Les banques tirant des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

Pas de ventes.

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Bank of Commerce	10	9	9½
Canal & Banking Co	100	147½	150
Citizens	100	39⅛	....
Germania National	100	167	....
Germania Savings	100	....	....
Hibernia National	100	153	....
Louisiana National	100	....	....
Metro. Loan & Savings	100	....	....
Mutual National	100	129½	....
N O National	100	....	....
People's	50	....	66
State National	100	108	....
Union National	100	110½	....
Whitney National	100	165	175
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	....	....
Factors and Traders Ins	100	....	57
Firemen's	50	....	54
Germania Ins Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	....	67½
Home Ins	....	....	....
Lafayette	50	....	....
Merchants Mutual	100	49	51
Mechanics' and Traders	100	110½	....
N Orleans Ins As	30	14½	14⅝
N Orleans Ins Co	50	19	20½
Sun Mutual Insurance	100	....	....
Southern Ins Co	100	83	85½
Teutonia	100	....	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	77¼	....
Crescent City	100	62	....
Canal and Claiborne	100	....	....
New Orleans City	100	102½	103
Orleans	50	57	63
St-Charles Street	50	65½	67
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100	....	....
C C Slaughterhouse	50	33¾	33¾
Imp Bonded Warehouse	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co	100	....	....
Consumers' Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Man Co	50	....	....
La State Lottery Co	100	....	....
La Oil Co	100	....	....
Metairie Cemetery Ass	100	....	....
N O Gas Light Co	100	81½	82½
N O Waterworks Co	100	59½	....
Planters Crescent Oil Co	100	....	....
Sugar Shed Co	60	36	42
Southwestern Brush Elec Light Co	100	....	....
Louisiana Electric L't Co	100	....	....
Jockey Club	100	....	....
Bons d'Etat.			
Louisiane 4 s		90¼	90½
Three (Baby bonds)		....	52
Bons de ville.			
Premiums		132½	132¾
Premium drawn numbers		....	....
Privilège ou Premiums		....	....
Consolidated 6's		....	110¾
Grossman		....	....
Consolidated Extended		....	....
Grossman		111	111¼
Extended 6 s		108¼	....
Railroad		....	....
Waterworks		....	....
Park		....	....
City 6 0/0 certificates		103	....
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		103¼	104¼
City 5		97	98
City 7's old		113	....
new		....	116¼
gold		136½	145
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock		....	....
Produce Exchange Stock		....	....
Stock Exchange Stock		....	....
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		....	....
G S 4 0/0		....	....
Canal & Cl Ib. St RR mort		....	....
C. S. L. & N. O. R. R. Co		....	....
Jackson RR 2d mort. cert		....	....
Jackson RR 2d mort deb		....	....
Morgan's L & T 1st gold mort		....	....
N O Pacific RR 1st gold mort		....	....
St Charles Hotel Co mort		....	....
Crescent City 1st		....	....
new		....	....
N O City RR Co mort		116½	....
St-Charles St RR mort		....	....
N O Waterworks Co mort		115	....
La Ice Mfg Co mort		101	110
Lowe S. Cotton Press mort		....	....
La Electric L. 1st mort		....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		....	80
State Warrants Ordin. 1885		....	....
do do de 1886		44	....
do do de 1887		....	....
do do de 1888		....	....
Police Cts		....	....
School Cts		....	....
City Scrip, old		....	....
new		....	....
Jan. In. Cts. on State Coupons		....	....
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880		....	....
Unpaid State Coupons No 13 (Jan. 1 1880)		....	....
Unpaid State Coupons prior to No 12		....	....
Unpaid City Coupons		....	....
Half paid Coupons		....	....
State School Warrants		....	....

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 Crossman's Issue. 6 New Stock.

Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 2750 balles, comprenant 300 balles après 2:30 p. m. hier.

Le marché est stable.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.

Délivré sur contrats, —— balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7	7	7¼
Ordinary	7½	7½	7⅝
Good Ordinary	8½	8½	8⅝
Low Middling	8 15/16	8 15/16	9
Middling	9⅝	9⅝	9¾
Good middling	9⅞	9¾	9⅞
Middling Fair	10½	10¼	10¼
Fair	10 15/16	10 15/16	11

FUTURS.

Stables et à la hausse.

Juin 9,43 à 9,44; juillet 9,48 à 9,49; août 9,47 à 9,48; septembre 9,15 à 9,16; octobre 8,97 à 8,99; novembre 8,92 à 8,93; décembre 8,94 à 8,95; janvier 9,02 à 9,03; février 9,11 à 9,12; mars 9,20 à 9,21; avril 9,29 à 9,30; mai 9,38 à 9,39.

Les ventes comprennent 6,700 balles

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans 9 7/16; à Galveston à 9⅝; à Mobile à 9⅝; à Savannah 9 7/16; à Charleston 9 11/16; à Wilmington à 9⅝; à Norfolk 9 13/16; à Baltimore 10 1/16; à New York 10 1/16; à Boston à 10¼; à Philadelphie 10¼; à Memphis 9½; à Augusta 9⅝.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Ferme.

Cotes: Middling Uplands 10 1/16; Middling Gulf 10 3/16.

FUTURS.

Stables.

Juin 10,01 à 10,02; juillet 10,09 à 10,10; août 10,18 à 10,19; septembre 9,70 à 9,71; octobre 9,48 à 9,49; novembre 9,38 à 9,39; décembre 9,39 à 9,40; janvier 9,47 à 9,48; février 9,54 à 9,55; mars 9,62 à 9,63; avril 9,70 à 9,71; mai 9,78 à 9,79.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,726,506 balles; même temps l'année dernière, 1,715,199 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,270,907 balles; même temps l'année dernière 5,174,196 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,429,107 balles; même temps l'année dernière 1,410,428 balles; de tous les ports des Etats-Unis 4,301,966 balles; même temps l'année dernière, 4,206,736 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 95,988 balles; même temps l'année dernière, 96,243 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 351,402 balles; même temps, l'année dernière, 322,129 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE

Le marché a une tendance à la hausse.

Cotes — 5⅜d pour le Middling Uplands et 5 7/16d pour le Middling Orléans.

FUTURS

1 p. m.—Fermes.

MARCHE DU HAVRE.

La demande est bonne et les prix sont fermes. Cotes—65 fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 65 fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—

Ventes 300 barils et 0 boucauts de sucre et 00 barils de mélasse

OPEN KETTLE—Fort.

Choice	—@—
Strictly prime	5⅜@—
Prime	5¼@—
Fully fair	5¼@—
Good fair	5⅛@—
Fair	4⅞@—
Good common	4¾@—
Common	4½@—
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Fort.

Plantation granulated	—@—
Off granulated	—@—
Choice white	6⅞@—
Off whites	6½@6¾
Gray off white	—@—
Fancy yellow clarified	—@—
Choice yellow clarified	—@6 1/16
Prime yellow	5 15/16@6
Off yellow	—@—
Seconds	4½@5½

MELASSE—Open kettle stable.

Fancy	Nominal
Choice	Nominal
Strict prime	Nominal
Good prime	Nominal
Prime	Nominal
Good fair	19 @20
Fair	19 @20
Good Common	14 @17
Common	14 @17
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Stable.

Fancy	Nominal
Choice	Nominal
Strictly prime	Nominal
Good prime	—@18
Prime	—@18
Good fair	16 @17
Fair	16 @17
Good common	10 @15
Common	10 @15
Inferior	10 @15

SIROP—— à ——

FERMENTING MOLASSES—Nom.

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ ÉCALÉ—Stable et en assez bonne demande.

Prime	Nominal
Good	4⅛@4⅜
Fair	4⅛@4⅜
Ordinary	3⅜@4
Common	3 @3¼
No 2	2⅛@2⅜

RIZ BRUT—Stable. $2 50 à 3 75 le sac.

RIZ POLI—Par ton, $14 00 à 15 00.

SON—Par ton, $13 00 à 14 00.

(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros de premières mains. Les détaillants demandent ⅛ à ¼c de plus.)

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse: FARINE—Stable.

Patents $4 80 à 4 90; extra fancy $4 50 à 4 55; Fancy $4 20 à 4 30 le baril; choix $3 85 à 3 90.

FARINE DE MAIS—$2 95.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $5 25 à 5 35 le baril; extra fancy $4 85 à $4 90; fancy $4 50 à 4 65; choix $4 25; Minnesota flour, bakers $4 75 à 4 85; patents $5 25 à 5 40.

FARINE DE MAIS—$3 00.

CREAM MEAL—Choice $3 60.

GRITS—Choice $3 75 à 3 85.

HOMINY—$3 75 le baril.

FARINE DE SEIGLE—$3 70.

OAT MEAL—Coarse $6 35; fin $6 15 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote 69 à 70 pour le blanc; 66 à 67 pour le mêlé et 67 à 68 pour le jaune.

AVOINE — De l'Ouest 42 à 43; du Texas —

SON—90 à 95c.

FOIN—Prime $—— à 20 00; Choice $22 00 à 23 00.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont calmes et stables.

MESS PORK—$15 00 à 15 25.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 6⅛ à 6 60; short clear sides — à —; short rib sides 8 à 8⅛; long clear 8 à 8⅛.

BACON—Epaules 7⅛ à 7¼, short rib sides 8 85 à 9; long clear sides 8⅞ à 8⅞; short clear sides —.

GRAISSE—En tierces, refined, 7⅞ à 8.

JAMBON—11¼ à 12¼.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS—Jobbing—Prime mess $14 25 à 14 50; pig pork $8 00 le demi-baril; $14 50 le baril; extra prime and rumy pork $13 75. Plain or canvassed shoulders 7⅛ à 8. Boston cut shoulders fancy, small, 9⅛ à 9⅜; picnic 8 à 8⅛; S. C. breakfast bacon 10⅛ à 11; choice to fancy s.c. hams 11⅝ à 12⅛.

BOEUF — Jobbing — Extra plate beef $10 25 à 10 50; plate beef $9 50 en baril; extra plat $5 50 en demi-baril; extra mess $4 50; extra mess beef $8 00 à 8 25 le baril; New York Fulton Market à $6 00 le demi baril.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE — Prime 17¼; good 17; fair 16¼; ordinary 15¼; common 14¼ la livre.

THE—Extra Formose 80c à $1 00 la livre; choice to fine 40c à 60c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 40c à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE—Western creamery—Extra 21 à 23; extra 18 à 19; firsts 16 à 17; seconds —; Western Dairy—Extra 17 à 18c; extra firsts 15 à 16; first — à —; common à 14. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams, fancy, 12. Western Cheddars full cream 10 à 10½; Western twins, full cream, fancy, à 10½; Ohio flats, fancy full cream, à 10½; choice 9½; best skims choice 5½ à 6½; Western flats skims, à — à —.

SEL—En la Louisiane—City Coarse 85c; City Fine 85c; City Crushed 75c; Rock Salt 8¼c la livre; pocket Salt 1¼ à 5 selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weight 8¼ à 9½c la livre.

AMIDON—2¼ à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. Un demande ¼ à 50c de plus pour les petits lots et ¼ à 1c de plus par livre.

DU PAYS — Fraises 2½ à 5 cts la pinte; Pommes 70 à 80c la boite; pacanes de la Louisiane 14 à 15c, selon la grosseur; du Texas 7 à 10; pistaches rouges du Tennessee 4 à 6c la livre; de la Virginie 7c; pommes séchées, fancy new crop, à 6½c; sliced 7; evaporated 12 à 13; raisins secs de la Californie $2 75 à 3 00 la boite; framboises 8 à 10c. la pinte; pêches 40 à $1 25 par 1/3 bushel box; prunes 30 à $1 00 la boite; melons $16 00 à 20 00; mures 3 à 3½c. la pinte.

ETRANGERS—Oranges impériales $4 50 à 5 00 la boite; oranges de Palerme — à —; Citrons de Messine — à —; oranges de Messine — à —; Citrons de Messine $3 00 à 4 00, Citrons de Palerme $3 00 à 4 00; Raisins de Malaga London Layers par boite $3 25; par demi-boite —; par quart de boite —; Ananas $2 00 à 2 50 la douzaine; Bananes 75c à $1 00 le régime; Figues bananes $1 50 à 3 50 le régime; Dattes 5½c la livre; Dattes persanes 7 c la livre en boite; Fard dates 9c. Currents 7 à 8c la livre; Figues séchées layers 15 à 16c la livre; Pruneaux 7c la liv.; Citrons 22½c la livre; Amandes Tarragona 17c la livre; Noix du Brésil 9c la livre; Filberts 10c; Noix de Naples 15c; Noix de coco $37 50 le 1000 4½c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton ici $12 00; tourteaux $20 00 à 20 25 par long ton shipside, farine de graine de coton, ville et campagne, jobbing au dépôt, $19 00 à 19 25 par short ton. Huile de coton crue 35 le gallon; huile raffinée à — à —.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—New Louisiana $1 90 à 2 00.

PATATES DOUCES—90c à $1 00

OIGNONS—Nouveaux de la Louisiane $1 80 à 2 00 le baril.

AIL—15 à 50c. per string.

CHOUX—$3 00 à 3 25 par crate.

CHOUCROUTE—Nominale.

HARICOTS—Choice Northern 4½ à 4¾; Red kidney choice — à —; New-York red kidneys 4½; western white kidney 4 à 4¼c; pois verts 2½.

COW PEAS — Clays à $1 50; mixed à 1 30; red $1 35; whippoorwill $1 40.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 5 à 6 c de plus par douzaine d'œufs.—Grosses volailles de l'Ouest $4 00 à 4 25 la douzaine; poulets $2 50 à 3 00; canards $2 50 à 3 00; oies $4 00 à 4 50; dindes $14 00 à 18 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 25 à 3 50; poulets $1 30 à 2 00; canards $2 00 à 2 50; oies $3 50 à 4 00; dindes $9 00 à 12 00.

ŒUFS—Ceux de l'Ouest 11 à —c; ceux de la Louisiane 12 à —

SUIF — 4c la livre pour celui de la ville; 3 celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 18c la livre.

MIEL—Strained 30 à 40c le gallon.

LAINE — Burry 8 à 12c la livre; Louisiana clear 17; clear lake 18 à 19 c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 5c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 4c; kips, 14 à 30 livres, 6c; peaux de veau 35c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted à 4; dry flint à 7½c; dry salted — à 6c la livre; damaged green hides 2c off; damaged dry 1/3 off.

PELLETERIE—Otter $1 00 à 5 00; castor $1 00 à 3 50 pièce; loutre 15 à 25c. pièce; raccoons 30 à 35c.

PEAUX—Chevreuil 16 à 20c la livre; mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 30c

MOUSSE — Mêlée 1½c la livre; grise 1c; noire 2½c.

PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 55c la livre; commun 16 à 15c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Régie kinds lugs 4 à 6; Leaf 7 à 15c; Cutting and Burley sorts 8 à 13; Leaf 12 à 15.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 05; fine medium 52 à 62c; Bright quarters and common 11-inch 4 s et 5's, 35 à 38c. Bright navy, 35 à 45c; fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 67c granulated, smoking 33 à 70.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —c de plus par baril. Pitch, $1 50 à ——; goudron $2 50 à —— le baril; $2 60 à —— le demi baril. Résine—D E et F $1 00, G $1 05, H $1 10, I 1 20, K $1 40, M $1 50, N $1 70, W G, W W —. Essence de térébenthine 33½; jobbing 3 à 4c de plus le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots—Bagging, 1¾ livre 7½c la yarde; 2 livres 8⅛; 2¼ livres 9½c; baling twine 10c la livre.

COTTON TIES—$1 05 le paquet.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 50c le baril; $5 00 le boucaut; Anthracite $10 50 à 11 00 le ton; bateaux 40c; steamers $3 80 la tonne, en gros 30c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 50c; Corona pour familles 50c.; Cahaba 55c. le baril pour familles; Montevallo 60c. le baril pour familles; charbon Pratt sur chars, par le L. and N. RR. $4 25 le ton

VINS ET LIQUEURS

ALCOOL—Le gallon	2 37 @	2 45
BRANDIES—Du pays, le gal	1 50 @	3 50
Pêche—vieux, le gallon	2 35 @	2 75
Pomme	2 25 @	2 75
COGNAC—Importé—1882, le gallon	....@	4 30
1878	....@	5 50
1875	....@	5 75
1870	....@	6 50
1865	....@	7 40
1860	....@	8 00
1848	....@	12 00
Otard Dupuy & Co's Cognac 1882	....@	5 50
1870	....@	7 00
1864	....@	9 00
1848	....@	10 25
Bisquet, Dubouche & Co, Cognac 1878	....@	4 50
1870	....@	5 50
1848	....@	9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 15 @	1 16
Ouest	1 20 @	1 22
Bourbon	1 40 @	2 50
Seigle	1 50 @	3 50
Ecosse, importé	4 00 @	4 25
Irlande, importé	4 00 @	4 25
Duffy's malt whisky, par caisse	....@	9 00
par gallon	....@	3 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 @	1 50
Hollande, par gallon	2 75 @	2 88
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15 @	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 @	9 00
Holland, par caisse	7 25 @	7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon	38 @	45
Zinfandel No 1, le gallon	58 @	75
Clarets importés — Ordinaire par baril	58 00 @	60 00
Clarets de famille, par baril	65 00 @	75 00
Clarets fins, le baril	90 00 @	175 00
Médoc, la caisse	....@	6 00
St-Julien, la caisse	....@	6 50
Margaux, la caisse	....@	7 00
Pontet Canet, la caisse	....@	10 00
Larose, la caisse	....@	14 00
Léoville, la caisse	....@	14 00
Château Lafitte, la caisse	....@	25 00
Ordinaire, la caisse	3 00 @	3 50
Château Dillon, par cask	125 00 @	.....
Blanquefor, par cask	105 00 @	.....
Château Dillon, par caisse	....@	7 50
VINS BLANCS—California, le baril	55 @	75
Importé de famille, la barrique	65 00 @	80 00
Importé fin, la barrique	90 00 @	175 00
Graves, la caisse	....@	6 00
Sauternes, la caisse	....@	6 50
Haut Sauternes, la caisse	....@	10 00
Latour Blanche, la caisse	....@	18 00
Château Yquem, la caisse	20 00 @	30 00
Ordinaire, la caisse	2 25 @	3 50
Muscat, la caisse	4 25 @	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 @	1 10
Madère, genuine fine, le gal	3 50 @	5 00
Madère, la caisse	12 00 @	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 @	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 @	5 00
Sherry, la caisse	9 00 @	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 @	25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par douz	....@	29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	....@	24 75
Extra Dry	....@	24 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts	....@	28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	....@	26 00
D. B. Piel & Co.'s qts	....@	13 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts	....@	28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	....@	29 50

Pints $2 de plus par caisse.

QUINCAILLERIE.

Axes—Hunt's $6 50 @ 7 00; Double Lit — @ 15 00; Axle Grease—Frazer's kegs — 5¼; Boxes, gross 10 00 @ 10 50; Bellows—Blacksmith, 24 to 42 in. 6 00 @ 22 00; Brass—Sheet par livre 25 @ 30; Cotton scrapers 2 40 @ 3 00; Chains—Trace 30 @ 75; Ox 5 @ 7; Copper—Roofing par livre 28; Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus 25; Hoes—H. B. No 0 to 6 2 50 @ 5 00; A. B. No 0 to 3 3 25 @ 3 50; Lyndon's brightcrown 6 00 @ 8 00; Rotary Hoes—Maïse's 6 00; Avery's 125 00 @ —; Stubble diggers 5 00; Hollow Ware—Skillets 3 @ 4; Anvils 10¼; Iron—Flat, 1¼ to 6 inches by ¾ to 1 2½ @ —; Round ¾ to 1½ inches 2½ @ —; Painted 4⅛ @ —; Bands—Light, 2 to 6½ 2 65 @ 3 00; Heavy, 3½ to 6½ inches 2 45 @ 3 00; Hoops—1 to 2 inch 3 00; Sheet—No 10 to 16 G 2 65 @ 2 75; Galvanized, No 26 G 6 00 @ 9 50; Lead—Pig, par livre 4½ @ —; Sheet, par livre 6; Steel Nails—10d, 60d basis 2 25; Iron nails 2 15; Oakum—Navy 7¼; United States Navy 9 00; Best 10 00; Plows—Avery, cast, Nos ½ to 1 2 75 @ 3 75; Avery, steel 4 50 @ 20 00; Avery, double shovels, wood-en beams, net 2 25; Avery, double shovels, iron beams, net 2 25; Magnolia sweeps, all sizes, net 2 00 @ 2 50; Double plows, Allemon's, No 2, each 25 00 @ 30 00; Plow Steel—5 to 12¼ to 3/8 4¼ @ 6; Rope—Sisal, ¾ in. and larger, basis 9½ @ 10¼; Manila 11 @ 12; Cotton, 5-16 et ¾ 13 @ 14; Spades—Ames' 10 50 @ 12 00; Rowlands' 6 00 @ 7 00; Shovels—Ames' 9 50 @ 11 00; Rowlands' 6 00 @ 7 00; Sheet Iron—7 to 12¼ to 2 10; Tin—Roofing, 1x14x20 [illegible] 12 50; I. C. 8 50; 1x14x20 7 00; I. C., 1x14x20 5 50; Block, par livre 28 @ 30; Turpentine—Par gallon 29; Vises—Peter Wright's 16 00; Wire—Barbed galvanized 4¼; Zinc—Sheet par livre 6½ @ 7; Duck—Drop 1 25; Buck, 25 liv. bags 1 50; Powder—25 liv. kegs 5 00.

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET

Sawn Tim No 1	$16 00	Plank No 1	$16 00
No 2	13 00	No 2	13 00
No 3	12 00	No 3	11 50
Scantling No 1	13 50	Flooring No 1	16 00
No 2	15 00	No 2	13 00
No 3	8 00	No 3	11 00
Ceiling No 1	13 00	Weath Bds No 1	13 00
No 2	11 50	No 2	9 50
No 3	13 00		
Boards, No 1	15 00	Boards No 2	10 00
No 3	12 50	No 4	7 50

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	20 00	Ceiling, No 1	25 00
No 2	18 00	No 2	16 00
No 3	15 50	No 3	13 00
Weath Bds No 1	15 50	Boards, No 1	20 00
No 2	13 00	No 2	18 00
Boards No 3		No 4	16 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	35 00	Boards, No 2	30 00
No 3	25 00	No 4	18 00
No 5	10@15	No 6	10 00
Dr'ed Bds No 1	30@40	No 4	17@25
No 2	21 50	No 5	15 00
No 3	29 00	No 6	17@25

SHINGLES. No 1 12; No 2 10 cts; No 3 8½ cts.

Mahogany timber 5 00 @ 7 50; Cedar timber 5 00 @ 7 50; Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché. Oak lumber 20 00 @ 25 00; Shingles 3 50 @ 4 00; Laths, per 1000 1 75 @ 1 85; Alabama lime 95 @ 1 05; Cement domestic 1 75 @ 2 00; Cement, imported 2 75 @ 3 00; Slate 6 00 @ 6 25; Brick—Lake and I. O. R. R. 8 00 @ 9 00; Paving 9 00 @ 10 00; Ordinary 7 00 @ 8 50; Sand 20 @ 25; Shells, small — @ 40; Shells, large 1 25 @ 1 50; Plaster, calcined 1 70 @ 2 00.

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—Choice fat par liv. gross 3 @ 3½; fair to common 2 @ 2½.

MISSISSIPPI, ALABAMA, &c, GRASS CATTLE—1re qualité, par tête $14 00 @ 16; 2me qualité, par tête $10 00 @ 15 00; Vaches communes et vieilles 9 00 @ 10 00; VEAUX—1re qualité, par tête 5 00 @ 7 00; 2me qualité, par tête 3 00 @ 4 00; YEARLINGS—1re qualité, par tête 7 00 @ 9 00; 2me qualité, par tête 6 00 @ 7 00; PORCS—Good fat Western, par liv. gross 4½ @ 5; Fair Ouachita par liv. gross 3½ @ 4; MOUTONS—Choice, par tête $2 50 @ 3 00; Fair, par tête 1 00 @ 1 50; VACHES LAITIÈRES—1re qualité, par tête 30 00 @ 90 00; 2me qualité, par tête 20 00 @ 50 00.

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80@125
Bons chevaux de trait	125@160
Chevaux de selle et de voiture	175@250
Mulets pour habitations sucrières	165@200
Mulets, qualité moyenne	140@170
Mulets pour coton	100@125
Mulets communs	40@ 75
Bons mulets de ville	$200@250

Succession de Julia T. Chaffe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,711—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Chaffe et Charles Chaffe, co-exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er juin—1 5 9

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu que le 29 mars, A. D. 1888, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a requis l'Exécutif de cet Etat à émettre sa Proclamation de Quarantaine, et lui en a indiqué les règlements;

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et baggages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui, de quelque part qu'ils viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

La détention de cinq jours ordonnée ci-dessus s'appliquera à tous les ports du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes, mais non aux navires venant de ports au Sud de l'Equateur dont la période de détention sera de TROIS (3) JOURS.

Tous navires venant de la Méditerranée ou d'autres ports, connus pour être infectés de choléra ou soupçonnés de l'être, ou qui peuvent le devenir plus tard, seront soumis à la sanitation maritime et telle détention que pourra fixer le Bureau de Santé.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je publie ma proclamation ordonnant que la quarantaine simplement pour l'inspection et la désinfection des navires, soit mise en vigueur à partir du VINGT-NEUVIÈME JOUR D'AVRIL 1888, jusqu'au 1er JUIN 1888, à moins que le Bureau de Santé de l'Etat ne suggère qu'il en soit autrement. A partir de cette date, tous navires venant sous le coup de la quarantaine seront détenus ainsi qu'il est pourvu plus loin.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés d'exécuter et de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce 4me jour d'avril, de l'an de N.-S. mil huit cent quatre-vingt-huit.

(SCEAU) S. D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Pour le Gouverneur: OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant le séjour à la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en acier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agent et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une fixture délicate car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, s'il est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

7 avril—

Dix-huitième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887.

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 98
Sur risques de marine		3,756 82
Sur risques de rivière		3,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,937 24	
Réassurances	17,869 54	
Licences	1 000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,900 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	134,310 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88. CHAS. G. ANDRY, Notaire.

17 jan—1m

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 9 juin.
LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 16 juin
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 23 juin

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris) ... $80 et $100
Seconde classe ... $60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à J. B. DODART, Agt., 61 rue Carondelet.

Compagnie Générale Transatlantique.

New-York à Londres, via Havre, Southampton, ou via Havre, Dieppe, New Haven—
1re classe, $96.00, $106.00, $126.00.
2e classe, $64.50.

New-York à Londres, via Havre, Paris, Calais, ou Boulogne et Douvres—
1re classe, $141.00, $121.00, $101.00.
2e classe, $81.00.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partira Mercredi 13 juin, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer NEW ORLEANS, Capt. Halsey.

partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine ... $40
Entrepont ... 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41

4mai—1 an

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New-Camelia.

A partir du 8 mai 1888, quitte Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit:

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Tous les jours exceptés les Dimanches et les Mercredis à 4 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville tous les jours à 5:30 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.

Les DIMANCHES et MERCREDIS à 8 A. M.
Les DIMANCHES et MERCREDIS à 6 P. M.
Prix, aller et retour ... 50 cents
Prix, (jours d'excursion) aller et retour, à tous les points sur la rivière, 50 cents extra.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Canal.
Le fret délivré à Covington et Old Landing les dimanches et mercredis.

W. G. COYLE, Agent, No. 47 rue Carondelet.

6 mai—

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

Les "fast limited trains" de cette ligne font un trajet rapide de plusieurs heures de moins que toute autre ligne allant à Cincinnati et autres villes de l'Est.

Deux trains solides tous les jours—Nouvelle-Orléans à Cincinnati, Lexington, Chattanooga et Birmingham. Comparez notre tableau avec celui des autres lignes.

		No 2, Limited.	No 6, fast line.
Dép	Nlle-Orléans	5:00 p. m.	9:00 p. m.
Arr.	Meridian	10:20 p. m.	4:00 a. m.
Arr.	St. Louis		7:20 a. m.
Arr.	Tuscaloosa	1:40 a. m.	9:10 a. m.
Arr.	Birmingham	3:20 a. m.	11:25 a. m.
Arr.	Attalla	5:25 a. m.	1:55 p. m.
Arr.	Chattanooga	8:30 a. m.	6:20 p. m.
Arr.	Junction City	2:50 p. m.	2:23 a. m.
Arr.	Lexington	4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr.	Cincinnati	6:40 p. m.	6:40 a. m.

Nouvelle-Orléans à Cincinnati 25 1/2 heures.

Nouvelle-Orléans à Washington, New York, Boston, Baltimore, Philadelphie et autres principales villes—un train en avance sur toute autre ligne du même genre.

Bureau pour les billets—34 rue St Charles
J. M. KNIGHT, Agent de Billets.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, Nlle-Orléans.

1er janv 4 mois.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1 Fastmail 9 00 A. M	No 2 Fast mail 5:00 PM
No 3 Express 6:20 P. M	No 4 Express 8:00 AM
No 5 Baton Rouge accommodation 10 00 A. M	No 6 Baton Rouge accommodation 3:45 P. M

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle-Orléans et Vicksburg, Memphis et Louisville.

Les passagers peuvent rester dans les chars dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez, N. J. et C. et Cooper's Well; à Vicksburg avec le V., S. & P. et V. et M. R. R.; à Memphis avec le Gulf Route pour Kansas City et le West et M., M. & M. V. RR. pour l'Est; ainsi avec d'autres lignes divergentes.

Ligne courte pour Hot Springs.

JOHN BRADLEY, Agent Général.
E. W. HOW, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS, Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily 7:15 am	Atlantic Express, daily 8:10 pm
San Antonio Express, daily 7:20 pm	New Orleans, Express, daily 8:05 am

Chars dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magasin et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

17 mai—1an

Etat de Situation Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane, DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 30 avril 1888.

ACTIF.

Propriétés foncières	$190,175 35	
Bons et actions	71,701 90	
Dette suspendue, estimée	61,934 77	
Prêts et escomptes	185,535 78	
Compte de dépenses	4,816 53	514,164 33
Prêts sur demande	38,180 74	
Change	32,070 09	
Chèques du Clearing House	78,709 60	
Billets de circulation et numéraire	104,892 61	254,853 04
		$769,017 37

PASSIF.

Capital-actions	$380,000 00	
Profits non divisés	22,232 20	402,232 20
Dividendes non payés	303 00	
Dû aux banques et banquiers	40,648 33	
Dû aux déposants	325,833 84	366,785 17
		$769,017 37

Je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est exact au mieux de ma connaissance.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 30e jour d'avril 1888.

EDGAR GRIMA, Notaire.

1er mai—

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS.

84 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieurs à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité [illegible]

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS